

Mme Muriel Guillemot
294 chemin des adrets. 83170 Brignoles
gerezmuriel@orange.fr

LA CELLE le : 24 juin 2020

Mesdames et messieurs les conseillers,

Je tiens à porter à votre connaissance un fait gravissime, qui aurait pu mettre notre responsabilité pénale en cause, les 15, 16, 17 et 18 juin 2020 car il est souvent difficile de déterminer qui du maire ou du conseil municipal est à l'origine d'une infraction, dans la mesure où leurs attributions sont généralement très imbriquées. Je trouve cavalier cette manière d'utiliser le domaine public pour effectuer des travaux sur un bâtiment communal sans qu'aucune mesure réglementaire de sécurité ne soit mise en place.

- L'utilisation d'une nacelle comme moyen d'accès est interdit par le code du travail (ce n'est pas un ascenseur) cela est considéré comme un poste de travail duquel il est interdit de sortir, l'ouvrier doit même être attaché. Sur ce type de chantier l'échafaudage est obligatoire.
- Autorisation de voirie ?????
- Utilisation de l'espace public : l'enceinte du chantier n'était pas clôturée, aucune protection pour risque de chutes d'objets ou de matériels n'était mise en place.
- Le maître d'ouvrage soit Mr Le Maire ainsi que les élus aux travaux auraient dû demander le diagnostic d'amiante, celui-ci étant obligatoire, faute de quoi la commune s'expose à une amende allant jusqu'à 75 000,00 €.
- Dans ce registre en tant que représentant des administrés de la commune, il faut également noter que pour économiser 5 000,00€ sur ce type de travaux Mr le Maire ainsi que les élus aux travaux et à la sécurité de ces derniers exposent la commune à des sanctions pécuniaires pouvant aller jusqu'à 200 000,00 € en cas d'accidents.

Vous trouverez au recto les photographies corroborant mes dires et Mr Patrick TUZZA confirmera mes propos car il est intervenu le premier jour des travaux pour signaler cette infraction, mais sa démarche ne fut absolument pas prise en compte par aucun des élus ? Seule mon intervention mercredi matin a généré la réaction de Mr BŒUF et celle de l'entreprise chargée des travaux.

Je tiens à ce que cette lettre soit prise en compte et inscrite dans le compte rendu du conseil de ce jour.

Mme Muriel GUILLEMOT



Mme Muriel Guillemot
294 chemin des adrets. 83170 Brignoles
gerezmuriel@orange.fr



CIC Mobile. 16:58
La Celle
17 juin 09:35
Modifier

